

Canton de VONNAS

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents :

10

Nombre de Conseiller absent : 3

Pouvoirs 0

Date de la Convocation : 22/06/23

Date d'affichage : 22/06/23

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal  
Séance du Jeudi 6 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, Eric DREYFUS et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, GONNARD Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01/06/2023
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commissions Communales
- Délibération : Modification du RIFSEEP
- Délibération : Tarif préférentiel de la salle polyvalente et salle des fêtes pour l'association ATAZIK
- Délibération : dépôt d'un dossier de demande de fond de concours communautaire pour l'achat de silhouettes sécurité routière
- Délibération : Modification du tableau des emplois permanents
- Délibération : Garantie remboursement d'un prêt souscrit par ALLIADE auprès de la Caisse des dépôts et consignations
- Questions diverses

*Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.*

**\* Approbation du Conseil Municipal du 01/06/2023**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal

du 1<sup>er</sup> juin 2023 ; aucune observation est faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## \* Compte-rendu de réunions

### \* Communauté de Communes :

#### ✓ *CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*

Monsieur Dominique BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 26 juin 2023 à Saint-Julien-sur-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Aménagement du territoire et développement économique
  - Convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de communes au profit du Département de l'Ain 2023-2026
  - Création d'un poste de Responsable de Mission Energie Bâtiments
2. Services aux publics et aux familles
  - Rapport annuel pour 2022 du délégataire chargé de la gestion du multi-accueil situé à Chaveyriat
  - Rapport annuel pour 2022 du délégataire chargé de la gestion de la micro-crèche située à Vonnas
  - Rapport annuel pour 2022 du délégataire chargé de la gestion de la micro-crèche située à Saint-Julien-sur-Veyle
  - Redéploiement des ouvertures au public de France Services
3. Eau et assainissement
  - Redevances d'assainissement collectif pour la commune de Perrex
  - Rapport annuel pour 2022 du délégataire chargé de l'assainissement collectif sur commune de Crottet
  - Rapport annuel pour 2022 du délégataire chargé de l'assainissement collectif sur la commune de Pont-de-Veyle
  - Rapport annuel pour 2022 du délégataire chargé de l'assainissement collectif sur la commune de Vonnas
4. Ressources humaines
  - Convention de mise à disposition d'un agent au SIVU Chanoz/Chaveyriat et modification de la quotité horaire de temps de travail au tableau des emplois
  - Modification du tableau des emplois

#### ✓ *COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT*

Monsieur Sébastien TEPPE, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 15 juin à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Retour sur le recensement des Systèmes d'Assainissement Non Collectif Non conforme avec Risque
2. Bilan à mi-mandat des actions du Service Assainissement (en fonction de la feuille de route)
3. Stratégie tarifaire en fonction des investissements à venir sur notre territoire
  - Plan Pluriannuel d'investissement
  - Prix de l'eau et harmonisation

4. Exploitation : Mise en place d'un calendrier et organisation des actions à venir pour les 3 prochaines années.
- Travail sur la convention Commune/CCV pour la gestion en régie (mise en place d'un COPIL)
  - Travail sur le futur périmètre des DSP (mise en place d'un COPIL)

✓ *COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

Madame BIGOT Agnès, 4<sup>ème</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 14 juin à Vonnas et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Economie :
  - Rallye de l'apprentissage et des métiers : éléments de bilan et perspectives de développement
  - Actualités des projets économiques : Veyle Nord et Philibert Savours
2. Aménagement et urbanisme
  - Actualité du PLUi et modalités de suivi et d'évaluation
  - Rappel du fonctionnement de l'OPAH et actualités « Petites Villes de Demain »
  - Présentation des aides habitat-énergie
  - Animation autour de la rénovation énergétique de l'habitat (aides de l'OPAH et aides habitat-énergie)

✓ *COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES*

Madame WEBER Corinne, 3<sup>ème</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 24 mai à Laiz et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Intervention de l'association Solidarité Paysans
2. Animations scolaires : éléments de bilan 2022-2023 et nouvelles perspectives de programmation pour la rentrée 2023-2024
3. Lancement du fonds Habitat-énergie : modalités de mise en œuvre
4. Présentation des temps forts autour de la mobilité
5. Actualité - divers

\* **Réunions :**

✓ *SMIDOM*

Madame Agnès BIGOT, 4<sup>ème</sup> adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 30 juin à Saint-Didier-sur-Chalaronne et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n°22 du 12 mai 2023
2. Approbation du rapport annuel 2022
3. Mag n°7
4. Point sur mise en œuvre des nouvelles tournées au 1<sup>er</sup> juillet
5. Vidage OM BdV St Etienne – Prise en charge transfert ORGANOM
6. Réflexion sur l'évolution du minimum de levées facturables
7. Lutte contre le taux de refus emballages

8. Calendrier travaux et fermeture de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle
  9. Avancement PLPDMA
  10. Opération broyage et café SMIDOM 23 et 24 juin déchèterie de Francheleins
  11. Délibération attribution d'une subvention au Repair café Thoissy Val-de-Saône
  12. Délibération décision modificative recettes d'investissement
  13. Délibération souscription d'une ligne de trésorerie
  14. Délibération renouvellement convention Refashion
- ✓ *SCOT*

Monsieur Eric DREYFUS, Conseiller, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 5 juillet et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Avis sur la modification du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
2. Délibération pour le passage au référentiel budgétaire et comptable M57
3. Délibération instaurant le télétravail

**\* Commissions municipales :**

- ✓ *Conseil d'école*

Monsieur Dominique BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 27 juin ;

1. Equipe pédagogique 2023/2024
2. Effectifs de rentrée
3. Présentation du projet d'école
  - Axe 1 : Améliorer les réussites et réduire les inégalités
  - Axe 2 : Développer les parcours éducatifs de l'élève
  - Axe 3 : Prendre en compte le climat scolaire et bien-être à l'école
  - Axe 4 : Développer les relations avec les partenaires et les familles
4. Bilan des actions menées
5. Paroles aux DDEN et maires
6. Remerciements

**\* Délibérations**

**D Délibération n°230743 : dépôt d'un dossier de demande de fond de concours communautaire pour l'achat de silhouettes sécurité routière**

Silhouettes sécurités routière.

L'objectif principal de ce projet est la sécurité des enfants à la sortie de l'école

Afin de mettre cet achat en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département au titre du fond de concours communautaire.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Silhouettes sécurité routière	489.90 €	50 %
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>489.90 €</b>	<b>50 %</b>
Fond de concours – CCVeyle	Silhouettes sécurité routière	489.90 %	50 %
<b>Sous-Total subventions publique</b>		<b>979.80 €</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>979.80 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **ADOPTE** l'opération de l'achat de silhouettes de sécurité routière.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

### Délibération n°230744 : Modification du RIFSEEP

**Le Conseil,**

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**VU** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

**VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,

**VU** le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

**VU** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

**VU** l'arrêté du 22 mai 2014 pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,

**VU** l'arrêté du 19 mars 2015 pour les corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat,

**VU** l'arrêté du 28 avril 2015 pour les corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat,

VU l'arrêté du 3 juin 2015 pour le corps des assistants de service social des administrations de l'Etat,

VU l'arrêté du 3 juin 2015 des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat,

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pour le corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'Outre-mer,

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pour le corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattaché au ministère de l'intérieur,

VU l'arrêté du 18 décembre 2015 pour le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'Outre-mer,

VU l'arrêté du 22 décembre 2015 pour le corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat,

VU l'avis du Comité Technique en date du 27 septembre 2019,

Le Maire informe l'assemblée une modification au niveau de l'article 1,

### **1 – Bénéficiaires**

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois :

- Adjoints administratifs,
- Adjoints techniques,
- Adjoints d'animation
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et contractuels.

Monsieur le Maire propose de modifier la dernière phrase.

En la modifiant comme suit : La prime pourra être versée aux fonctionnaires contractuels, stagiaires et titulaires

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

### **DECIDE**

**D'ACCEPTER** la modification

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

### **Délibération n° 230745 : tarif préférentiel de la salle polyvalente et salle des fêtes pour l'association ATAZIK**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association ATAZIK de Grièges.

L'association ne peut utiliser la salle des fêtes de Grièges, c'est pourquoi ils demandent l'utilisation de la salle des fêtes et salle polyvalente pour deux représentations

L'association sollicite la commune afin de bénéficier d'un tarif spécial.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE**, à effectuer le tarif spécial d'un montant de 150 € à l'association ATAZIK pour la représentation à la salle polyvalente, ainsi que le montant de 150 € pour la représentation à la salle des fêtes.

## Délibération n°230746 : Modification du tableau des emplois permanents

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20 octobre 2022,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanent à temps complet pour les ATSEM,

Le Maire explique que suite à un changement de grade d'un agent ATSEM

Il propose donc de modifier le tableau des emplois permanents à temps complet :

- ✓ Avec une modification de grade. (Changement de cadre d'emplois ATSEM en cadre d'emploi d'agent de maîtrise

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b>Service Administratif</b> Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
<b>Service Technique</b> Ouvrier Polyvalent Agent d'entretien saisonnier	2 4	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
<b>Animation</b> Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation (poste vacant)
<b>Service Social</b> ATSEM	1	Cadre d'emplois d'agent de maîtrise
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Service Technique</b> Surveillance de la cantine et garderie périscolaire Surveillance de la cantine et entretien Entretien et gestion des salles communales Surveillance Cantine Surveillance Cantine	1 1 1 1 2	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 32.59 H/semaine Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 26.51 H/semaine Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 13.40 H/semaine Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 8.13 H/semaine Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 4.42 H/semaine
<b>Animation</b> Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 33.06 H/semaine



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur Le Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux modifications nécessaires.

**Délibération n°230747 : Garantie de remboursement d'un prêt souscrit par ALLIADE auprès de la Caisse des dépôts et consignations**

Vu le rapport établi par : Monsieur le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt N° 147730 en annexe signé entre : ALLIADE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**DELIBERE**

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat (01) accorde sa garantie à hauteur de 30.00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 451 149.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 147730 constitué de 7 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 135 344.70 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur Le Maire,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.

## \* Informations et Questions diverses

- Repas des aînés : le 22/10/2023

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 7 septembre 2023 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Secrétaire  
Noëlle MARMIER

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,  
Le 6 juillet 2023  
Le Maire,  
Dominique BOYER

